

Date 31/03/2022

Emetteur : Laurence Fort

Objet : Assurance scolaire

Bonsoir,

Mme Fermond de la MAE Isère, m'a appelée ce soir pour m'expliquer la prise en charge des enfants au niveau de l'assurance scolaire et extrascolaire pour la responsabilité civile et individuelle accident.

La MAE a décidé d'assurer gratuitement les enfants, mais au cas par cas, car cela coûte 38€/enfant pour quelques mois, comme pour une année complète, et qu'ils n'auront sûrement pas les finances pour assurer tout le monde.

Cette assurance ne pourra être effective que si la famille est affiliée à la sécurité sociale, ce qui devrait être le cas avec la prise en charge par l'ex CMU. En effet, en cas d'accident, c'est d'abord la sécurité sociale qui ouvre le dossier, la mutuelle intervient ensuite et c'est seulement après que l'assurance complète les indemnités.

La plupart des écoles (95% en Isère) sont assurées par le contrat établissement (OCCE + MAIF). C'est le cas pour les écoles publiques de Vinay par exemple. Donc il n'y a pas besoin d'assurance pour l'élève à l'école, même pour les sorties facultatives.

De même pour un accident hors école ou à la maison, la prise en charge sera effectuée par la sécurité sociale et ex CMU.

Par contre, elle est nécessaire pour les activités extrascolaires, comme la danse, par exemple.

Dans ce cas, envoyer un mail à Mme Fermond (coordonnées ci-dessous), qui enverra un bulletin d'adhésion par retour de mail, à imprimer, remplir et signer par un responsable légal de l'enfant, puis le renvoyer par mail à Mme Fermond pour demande au siège de la MAE à Rouen, qui renverra l'attestation par mail (si renseigné, afin d'aller plus vite) ou courrier.

Enfin, si des collectivités veulent faire des dons à la MAE, c'est possible et ce serait bienvenu.

Mme Fermond reste disponible par mail ou courrier pour tout renseignement complémentaire.

Mme FERMOND Dominique

Présidente MAE Solidarité/Prévention Isère

Mail: dmae38@mae.fr

0686883056

Voilà. Bonne soirée à tous,

Laurence